

Déclaration liminaire CCP AED/AESH 11-12

La semaine dernière, nous évoquions dans cette commission la question de la dégradation croissante des conditions de travail dans nos établissements, notamment pour les collègues AESH. S'il est vrai que l'école inclusive constitue aujourd'hui un sujet d'inquiétude majeur tant les moyens alloués semblent absolument dérisoires pour répondre à des besoins toujours plus importants, il va sans dire que les vies scolaires, et plus particulièrement les assitant.e.s d'éducation, subissent également les conséquences de cette politique de sous-financement généralisée au sein de l'éducation nationale.

Ce lundi, nous avons appris qu'un des plus importants collège de Nantes, le collège Chantenay, était temporairement contraint de fonctionner "en mode dégradé", c'est-à-dire avec un temps d'accueil des élèves fortement réduit (plus de 3h de cours supprimées) et une fermeture totale de la restauration scolaire. Cette situation de rupture dans la continuité du service public, cette mise entre parenthèses du principe d'égal accès pour toutes et tous au service public de l'éducation est un avertissement dont nous devons toutes et tous prendre la mesure: nombre de nos établissements sont au bord de la rupture. Depuis cette annonce, les récits d'AED faisant état de vies scolaires au bord de l'implosion se multiplient dans notre département et laissent à craindre qu'un tel événement pourrait se reproduire dans les semaines ou mois à venir.

La situation dans laquelle personnels, enfants et parents du collège Chantenay se sont retrouvés ces derniers jours est d'autant plus inacceptable que cette dégradation des conditions de travail n'est pas nouvelle et que de nombreuses alertes ont déjà été lancées par le passé. Non, il n'est pas possible avec 5,7 équivalents temps plein d'accompagner, d'écouter et d'encadrer près de 800 collégien.ne.s, qui plus est dans un établissement qui accueille nombre d'élèves ayant besoin d'une attention toute particulière de la part des assistant.e.s d'éducation. Le fait que la dotation en AED de ce collège soit supérieure à la moyenne départementale n'y changera rien. Demander à nos collègues d'assurer leurs missions dans de telles conditions est simplement intolérable. Nous n'avons de cesse de le répéter, et nous continuerons à le faire jusqu'à ce que nous soyons enfin écouté.e.s et pris.e.s en considération: les personnels de vie scolaire sont absolument essentiels dans les collèges et lycées, nous devons leur garantir des conditions de travail et une rémunération dignes. Les AED ne sont ni des variables d'ajustements budgétaires, ni des personnels corvéables à souhait que l'on peut mettre à la libre disposition des établissements pour s'occuper, comme c'est trop souvent le cas, des tâches administratives qui ne peuvent pas être assurées du fait d'un manque tout aussi criant de personnels administratifs. Les AED sont, du point de vue organisationnel, un des maillons essentiels au bon fonctionnement des établissements comme l'illustre parfaitement l'exemple du collège Chantenay. Mais plus fondamentalement, ne pas investir dans les équipes de vie scolaire, c'est fragiliser le lien singulier que nous nous efforçons de construire avec celles et ceux que nous accompagnons au quotidien, c'est priver les élèves les plus en difficulté de repères fondamentaux, les AED faisant parfois partie des rares personnes à qui iels peuvent se confier, exprimer leurs doutes et leurs frustrations. C'est, en fin de compte, participer à la dégradation du climat scolaire.

Nous revendiquons donc, pour nos collègues AED comme pour les AESH:

- la titularisation sans condition de concours, d'ancienneté ou de nationalité dans un corps de fonctionnaire accompagnée d'un recrutement massif de personnels et du respect des missions propres à ces métiers.

- une revalorisation substantielle de la rémunération pour atteindre un salaire minimal à 1800 euros net ainsi que l'accès aux primes et indemnités dans les mêmes conditions et aux mêmes montants que pour les autres personnels.

- la baisse du temps de travail pour permettre à tou.te.s de travailler à temps complet.

- l'accès à la formation initiale et continue sur temps de service afin de répondre au mieux aux problématiques auxquelles nous sommes quotidiennement confronté.e.s.